Assises Nationales: les craintes des ONG de défense des droits de l’Homme

écrit par GuineePolitique© | 18 mars 2022

Politique

Déclaration

À la suite des évènements du 5 septembre 2021, les nouvelles autorités avaient fait des grandes promesses aux Guinéens dont celle de la réconciliation de notre pays avec son histoire et de l’État avec ses citoyens. Ces promesses avaient suscité de nouvelles espérances chez les Guinéens et aussi chez les organisations de défense des droits de l’homme et les associations de victimes.

Dans son allocution à la nation, le 31 décembre 2021, le Président de la transition avait promis la tenue des Assises Nationales. Un décret a fixé leur démarrage pour le 22 mars prochain. Que veulent-elles dire ? Quels sont leurs objectifs et leurs missions ? Où et comment se tiendront elles ? Et pendant combien de temps ? Avec quels acteurs ? Tant de questions auxquelles le décret l’instituant ne répond pas.

Si l’une des finalités des Assises Nationales est la réconciliation nationale, nous tenons à rappeler que les

Guinéens la désirent. C’est l’une des conclusions phares du rapport de consultations de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) mise en place en 2011. Cette commission, qu’il vous plaise qu’on le rappelle, était co-présidée par le premier Imam de la mosquée Fayçal, Elhadj Mamadou Saliou Camara et l’Archevêque de la ville de Conakry, Monseigneur Vincent Koulibaly. À travers les consultations tenues sur tout le territoire national et auprès des Guinéens de l’étranger, la CPRN avait recueilli les opinions, souhaits et avis de 4 898 personnes, elle avait tenu 56 rencontres communautaires, 732 interviews individuelles et 104 focus groupes. Elle avait recueilli les avis, les opinions et souhaits des personnes ressources dont les historiens, les sociologues, les juristes, les religieux. Elle avait aussi poursuivi une démarche inclusive en ce sens qu’elle avait intégré dès le début de ses activités les aspirations des associations de victimes, celles des organisations de défense des droits de l’homme. Aussi, elles avaient créé des cadres d’appropriation de ses travaux et des ateliers de leur validation. Reposant sur les piliers de la justice transitionnelle, le rapport de la CPRN a proposé une méthode de réconciliation nationale largement approuvée par les différentes parties prenantes ; il a permis d’esquisser un canevas de réconciliation qu’il ne faudrait pas ignorer. Tout n’est pas à refaire. Les acquis sont à consolider.

> ***Nous déclarons qu’une véritable réconciliation ne sera obtenue qu’à la suite des manifestations de la vérité, de la justice, des réparations et du pardon.***

Le rapport de la CPRN a abouti à la conclusion qui est : « Les Guinéens veulent d’une réconciliation nationale à travers la mise en place d’une commission Vérité-Justice-Réconciliation

par la voie législative ». Nous associations de victimes, nous organisations de défense des droits de l'homme, nous citoyens ici présents, avons souscrit à cette conclusion du rapport de la CPRN et nous réitérons notre ferme volonté à la défendre. Nous déclarons qu'une véritable réconciliation ne sera obtenue qu'à la suite des manifestations de la vérité, de la justice, des réparations et du pardon. C'est la démarche suivie dans le rapport du CPRN remis au Président de la République le 26 juin 2016.

> ***Étant donné le manque de clarté du concept des Assises Nationales, l'imprécision de ses termes de référence par ceux qui les instituent, nous exprimons nos craintes légitimes quant à la réussite d'une réconciliation vraie et sincère à travers les Assises Nationales telle que recommandée par ses initiateurs.***

Ne désirant pas servir de cautions en nous associant à des évènements aux objectifs indéfinis et imprécis, nous tenons à exprimer des exigences que nous posons pour notre participation effective à ces Assises. Ce sont :

- La communication des termes de référence des Assises Nationales : Objectifs, Missions, Acteurs, Activités et les délais y afférents ;
- L'engagement des autorités à mettre en place, à la fin des Assises, la Commission de réconciliation dont la composition et le mandat seront adoptés de façon consensuelle. Nous affirmons que sans la prise en compte par les nouvelles autorités de ces exigences et leurs satisfactions, nous ne prendrons pas part aux Assises Nationales.

Ont signé

- Association des victimes de Camp Boiro (AVCB)
- Association des victimes du 28 septembre 2009 (AVIPA)
- Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme

et du citoyen (OGDH)
- CONAREG
- COJEDEV
- Le Réseau guinéen pour la protection des consommateurs
- Les Mêmes droits pour Tous (MDT)
- Avocats Sans frontière Guinée (ASF)
- M. Ibrahima SANOH, écrivain
- Alliances Médias pour les droits humains (AMDH)
- Coalition pour la Cour pénale internationale Guinée
- Association des Victimes de la répression (AVR)

Conakry, le 18 mars 2022